



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE,
PREFECTURE DE PARIS

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Permis d'aménager de la Cité internationale universitaire de Paris sur son site 17 boulevard Jourdan à Paris 14^{ème} arrondissement

En exécution d'un arrêté préfectoral du 11 mai 2016 de Monsieur le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris, une enquête publique portant sur le permis d'aménager de la Cité internationale universitaire de Paris sur son site 17 boulevard Jourdan à Paris 14^{ème} arrondissement, sera ouverte

du mercredi 8 juin au lundi 11 juillet 2016 inclus,

à la mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris.

Le dossier d'enquête publique, dont l'étude d'impact du projet et l'avis de l'Autorité environnementale du 2 février 2016, sera mis à la disposition du public qui pourra en prendre connaissance à la mairie du 14^{ème}, 2 place Ferdinand Brunot 75014 PARIS, aux jours ouvrables et horaires habituels d'ouverture du public.

Cette enquête sera conduite par une commission d'enquête ainsi constituée :

Le président : **Monsieur Roger LEHMANN**, ingénieur électricien « SUPELEC », retraité,

Les membres titulaires :

- Monsieur Gérard RADIGOIS, géomètre expert foncier DPLG,
- Monsieur Jean-Paul BALOUKA, cadre financier, responsable de la réglementation bancaire, retraité.

En cas d'empêchement de Monsieur Roger LEHMANN, la présidence de la commission sera assurée par Monsieur Gérard RADIGOIS, membre titulaire de la commission.

Le membre suppléant :

– Madame Sylviane DUBAIL, inspectrice de l'administration du développement durable au ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, retraitée.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par le membre suppléant.

Les observations, propositions et contre-propositions du public seront consignées ou annexées au registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris.

En tant que moyen de communication complémentaire, le dossier sera consultable via le site internet suivant : <http://enquetepubliqueciteuniversitaireinternationale.fr> pendant toute la durée de l'enquête publique. De même, des observations, propositions et contre-propositions pourront aussi être déposées, de manière électronique, sur les registres créés à cet effet via le site internet précité. Ces registres dématérialisés seront clos le lundi 11 juillet à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête permis d'aménager CiuP, pendant toute la durée de l'enquête, à la mairie du 14^{ème} arrondissement – 2 place Ferdinand Brunot 75014 Paris.

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à la mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris, aux jours et heures suivants :

Mairie du 14^{ème} arrondissement - 2, place Ferdinand Brunot - 75014 Paris

mercredi	8 juin	2016	9h00	-	12h00
jeudi	16 juin	2016	16h30	-	19h30
Mercredi	22 juin	2016	14h00	-	17h00

Mardi	5 juillet	2016	9h00	-	12h00
lundi	11 juillet	2016	14h00	-	17h00

La Cité internationale universitaire de Paris est le maître d'ouvrage du projet. Pendant la durée de l'enquête publique, les demandes d'information pourront être adressées à : Monsieur Vincent MALLARD, Directeur du patrimoine de la Cité internationale universitaire de Paris (vincent.mallard@ciup.fr), 17 boulevard Jourdan 75014 Paris.

Le président de la commission d'enquête devra remettre son rapport et son avis, au préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, dans un délai de 30 jours après la clôture de l'enquête.

Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée à la mairie du 14^{ème} arrondissement de Paris, pour y être tenue à la disposition du public pendant un an. Toute personne intéressée pourra en obtenir communication en s'adressant par écrit à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris (Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France – Unité territoriale de Paris – Service utilité publique et équilibres territoriaux – Pôle urbanisme d'utilité publique), 5 rue Leblanc - 75911 Paris cedex 15.

De même, ces documents seront consultables sur le site Internet de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris www.ile-de-france.gouv.fr.

Conformément au code de l'urbanisme, sous réserve des résultats de l'enquête publique, le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris rendra sa décision sur le permis d'aménager demandé par la Cité internationale universitaire de Paris dans les 2 mois à compter de la réception, par le préfet, du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête.

